

Contrat d'engagement mutuel

Pain

octobre 2015 à fin mars 2016 - AMAP Chapelon

L'adhérent (NOM, Prénom) : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Courriel : _____

Si pas de courriel, autre moyen d'être tenu informé des activités de l'AMAP : _____

Tableau des commandes

Indiquer le nombre de paniers commandés à chaque distribution dans les cases correspondant à la date (distribution toutes les semaines).

		06/ 10	13/ 10	20/ 10	27/ 10	03/ 11	10/ 11	17/ 11	24/ 11	01/ 12	08/ 12	15/ 12	22/ 12	29/ 12
2,10 €	Panier n°1													Pas de distribution
2,45 €	Panier n°2													
2,70 €	Panier n°3													
4,10 €	Panier n°4													
4,40 €	Panier n°5													
2,80 €	Panier n°6													
3,10 €	Panier n°7													
		05/ 01	12/ 01	19/ 01	26/ 01	02/ 02	09/ 02	16/ 02	23/ 02	01/ 03	08/ 03	15/ 03	22/ 03	29/ 03
2,10 €	Panier n°1													
2,45 €	Panier n°2													
2,70 €	Panier n°3													
4,10 €	Panier n°4													
4,40 €	Panier n°5													
2,80 €	Panier n°6													
3,10 €	Panier n°7													

Je commande :

_____ paniers à 2,10 €, soit _____ € (pain rusti'k de 450 grs, mélange de 3 farines : bise, campagne, épeautre)

_____ paniers à 2,45 €, soit _____ € (pain kot'idien de 500grs, bis, complet ou campagne)

_____ paniers à 2,70 €, soit _____ € (pain spécial de 500 grs, 5 céréales, sésame, raisins ou multi graines)

_____ paniers à 4,10 €, soit _____ € (brioche moulée)

_____ paniers à 4,40 €, soit _____ € (Pain petit épeautre de 500 grs (gluten non allergisant))

_____ paniers à 2,80 €, soit _____ € (Pain d'épeautre -de 400 grs (gluten non allergisant variété ancienne Oberkulmer.)

_____ paniers à 3,10 €, soit _____ € (Pain Kamut de 400 grs (Ancêtre du blé dur. Très digeste))

Total Commandes : _____ €, réglé en : 1 fois 2 fois 3 fois
Entourer les dates de prélèvement des chèques (à répartir sur la durée du contrat) :

01/10/2015 – 01/12/2015 - 01/02/2016

N° des chèques : _____

Fait à _____ le / /

Signatures : L'adhérent

Le producteur

Article 1 : Engagement de l'adhérent à l'AMAP

L'adhérent à l'AMAP s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de pain dans le cadre du présent contrat, auprès de **Gérard KOT, Boulangerie Le Grain d'Ellébore, 9 rue Jules Ledin, 42000 Saint-Etienne (04 77 38 10 76)**. Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat et à tenir une permanence de distribution au moins une fois dans la saison (inscription sur le planning lors des distributions)

En cas d'absence à une distribution, l'adhérent s'engage à prévenir les producteurs au moins 7 jours à l'avance, faute de quoi, si aucun acheteur ne se manifeste sur place, le panier sera redistribué aux personnes tenant la permanence de la distribution, sans dédommagement possible de l'adhérent.

En cas de désistement définitif ou temporaire (non consécutif à un cas de force majeure), charge à l'adhérent en question de trouver un remplaçant.

Article 2 : Engagement du producteur

La boulangerie **Le grain d'Ellébore** s'engage à produire du pain dans le cadre de la charte des AMAP, et notamment à fabriquer dans son fournil un pain artisanal, issu de farines provenant de l'agriculture biologique ou biodynamique, divisé et façonné à la main et cuit dans un four chauffé au bois.

Elle s'engage à approvisionner les adhérents en produits de son fournil dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat.

Elle s'engage à fixer les prix de ses produits en toute transparence. Dans la mesure du possible, elle doit répercuter les gains d'un engagement à long terme des adhérents sur le tarif, le volume ou la quantité des paniers livrés.

Elle s'engage à être présente régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes de fabrication et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalité au fur et à mesure des événements.

En cas de force majeure menant à une impossibilité de livrer les produits prévus, elle s'engage à discuter et mettre en place des solutions de compensation pour les consommateurs.

Article 3 : Contenu des paniers Cf. page 3

Article 4 : Distributions, commandes et règlements

Lieu de distribution : Amicale Laique Chapelon - place Jacquard- 42000 Saint-Etienne
04 77 38 80 16 - amap.chapelon@hotmail.fr

Horaires de distribution : les mardis soir de 18h à 18h45.

Pas de distribution le 29 décembre 2015.

Fréquence de distribution : toutes les semaines (cf. tableau commandes, page 1).

Rappel du rôle de l'AMAP

- L'AMAP Chapelon agit pour créer les meilleures conditions pour le partenariat entre les familles et les paysans.
- Elle gère la disponibilité du local, point de rencontre entre consommateurs et producteurs, dans lequel s'effectuent notamment les livraisons.
- Elle met en place des permanences de distribution pour les adhérents, afin d'aider les producteurs à distribuer les paniers. Pour cela, elle fait appel à l'engagement de ses adhérents.
- Elle promeut la charte des AMAP et la charte de l'agriculture paysanne.
- Elle participe au réseau des AMAP de la Loire.

Contenus des paniers

- **Panier 1** : pain rusti'k de 450 grs : **2,10 €**
(Mélange de 3 farines : bise, campagne, épeautre)

- **Panier 2** : pain kot'idien de 500grs : **2,45 €**
(Bis, complet, ou campagne)

- **Panier 3** : pain spécial de 500 grs : **2.70 €**
(5 céréales, ou sésame, ou raisins, ou multi graines...)

- **Panier 4** : Brioche moulée : **4.10 €**

- **Panier 5** : pain petit épeautre de 500 grs: **4.40 €**
(Gluten non allergisant)

- **Panier 6** : pain d'épeautre de 400 grs: **2.80 €**
(Gluten non allergisant variété ancienne Oberkulmer)

- **Panier 7** : pain Kamut de 400 grs: **3.10 €**
(Ancêtre du blé dur. Très digeste)